



La compétitivité des entreprises industrielles en Auvergne-Rhône-Alpes

JANVIER 2026

SYNTHÈSE

Contexte

Le contexte industriel a fortement été marqué ces dernières années par les impacts de la crise COVID. Les répercussions de la géopolitique mondiale (guerre en Ukraine, barrières douanières) ont également pesé notamment sur les coûts, l'approvisionnement énergétique et en matières premières, et les prix chez les consommateurs. Depuis 2023, la baisse de la croissance, la réorganisation des chaînes de valeur, la montée en gamme de pays plutôt centrés sur les activités à plus faible valeur ajoutée jusqu'ici, la réapparition de tendances inflationnistes fortes, le besoin de financement de l'investissement des actions en faveur de la décarbonation de l'industrie et de son impact global sur l'environnement, ont replacé la problématique de la compétitivité au centre des préoccupations des entreprises industrielles et notamment des PME.

Enjeux

L'Union Européenne est passée de la première place en termes de parts de marché de l'industrie mondiale, en 2000, à la troisième place aujourd'hui, derrière les États-Unis et la Chine.

Objectif

L'objectif de la réflexion est d'identifier les clés de la compétitivité des entreprises industrielles manufacturières en Auvergne-Rhône-Alpes c'est à dire les leviers de la compétitivité que le niveau régional peut actionner, dans une région marquée par un tissu industriel important, divers et présent sur l'ensemble du territoire régional et l'existence d'un écosystème de formation, de recherche et d'innovation très riche.

Problématique

Comment orienter l'ensemble des outils à la disposition des entreprises vers l'objectif de compétitivité en identifiant les leviers permettant la prise en compte de cette évolution ?

Pour élaborer cette contribution, les nombreuses auditions ont permis de recueillir les témoignages des entreprises des différents secteurs caractéristiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et de tailles différentes, de représentants de syndicats professionnels et de syndicats de salariés et d'acteurs publics. La Section s'est également intéressée à la dynamique de compétitivité sur les bassins économiques.

À partir de ses réflexions, la Section propose des préconisations à destination des acteurs régionaux pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la compétitivité de l'industrie régionale.



Les préconisations du CESER



► Pilier 1

Déployer une communication régionale sur l'industrie, l'importance de ses entreprises, leur rôle économique, social et sociétal

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, première région industrielle, a avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement industriel la responsabilité de faire partager cet atout, cet héritage collectif révélateur de valeurs partagées issues des pratiques industrielles. Il s'agit de communiquer sur le rôle, l'intérêt de l'industrie, les opportunités qu'elle offre, la forte diversité des activités et leurs liens profonds avec les territoires.

Il s'agit sous une bannière commune, un étendard porté par la collectivité régionale de fédérer l'ensemble des initiatives visant à faire connaître Auvergne-Rhône-Alpes comme la région de l'industrie productive et innovante dans toute sa diversité. Concrètement cela pourrait se traduire par un affichage généralisé (sièges du Conseil Régional, locaux appartenant à la Région : antennes, lycées, etc.) pour affirmer cette dimension et la volonté de la développer, de la renforcer, la considérant comme la fierté, la force principale de la région. Il s'agira de la décliner par un plan de communication ensuite vers différentes cibles : parents, jeunes, enseignants, etc.



► Pilier 2

Renforcer le développement des compétences industrielles à tous niveaux

D'avantage que dans d'autres secteurs de l'économie, la compétence, le savoir-faire sont synonymes de compétitivité des entreprises, la tension concurrentielle avec la Chine et les Etats-Unis nécessite que les entreprises industrielles puissent disposer de personnels qualifiés de tout niveau, ce qui reste une difficulté pour nombre d'entre elles, malgré des conditions salariales globalement plus favorables que dans les autres secteurs de l'économie.

La Région a initié une démarche forte sur les formations d'ingénieur à travers « la région des ingénieurs ». La démarche mérite d'être poursuivie sur les autres filières. En effet la question des formations techniques est déterminante pour répondre aux besoins. Il s'agit de mettre en œuvre dans un cadre contractuel et concerté un plan prioritaire partagé entre la Région, le monde de l'éducation, l'interprofession et les branches et l'ensemble des opérateurs de compétences.

Pour cela, un renforcement de la relation de proximité entre lycées technologiques et professionnels, et les entreprises industrielles doit être accompagné. La Région pourrait orienter les actions éducatives au sein des lycées vers un renforcement de cette relation notamment par le financement des coûts liés au transport des enseignants et lycéens pour favoriser la découverte et les échanges entre jeunes et entreprises.



► **Pilier 3**
**Renforcer le lien recherche-
 industrie et prioriser
 l'intelligence artificielle et la
 transition écologique**

Auvergne-Rhône-Alpes bénéficie d'un écosystème très riche et performant de recherche et d'innovation. De nombreux efforts ont été réalisés pour rapprocher l'industrie et la recherche.

Toutefois, il reste encore de nombreuses PME relativement éloignées de l'écosystème d'innovation et de recherche. Par ailleurs, deux thématiques principales sont à même de transformer en profondeur l'activité industrielle : l'intelligence artificielle et la transition écologique.

Sur ces deux sujets, la Région pourrait dans le cadre d'appels à projets à destination de la recherche, en s'appuyant sur l'expertise des pôles de compétitivité et des organismes de recherche, conditionner le financement à des applications concrètes au sein des PME.



► **Pilier 4**
**Mieux prendre en compte les
 capacités de l'industrie
 régionale dans la commande
 publique et encourager les
 logiques de démonstration**

Dans de nombreux pays voisins, la commande publique locale est un levier important des innovations des entreprises des territoires. En cette période de recherche de souveraineté, il est décevant de constater que les approvisionnements de la commande publique ne favorisent pas suffisamment la production de proximité.

La Région pourrait organiser ce rapprochement entre acheteurs/prescripteurs publics et entreprises locales, permettant de faire évoluer les cahiers des charges des marchés publics, permettant de raccourcir la prise en compte des innovations dans leur formalisation. Par ailleurs, l'espace public des collectivités pourrait être ouvert aux industriels pour tester des innovations, cela n'appelle pas de contrepartie financière de la part des collectivités mais une souplesse à développer pour les industriels régionaux. La Région pourrait inciter les collectivités régionales à s'ouvrir sur ces pratiques courantes dans certains pays européens, permettant de valoriser le rôle de l'industrie à l'échelle locale et ainsi améliorer son image auprès des citoyens.



► **Pilier 5**
**Soutenir la décarbonation des
 TPE-PME par un fonds ciblé**

Dans l'activité industrielle, la décarbonation vise la réduction des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES), elle a des impacts directs sur la réduction des coûts énergétiques et donc le renforcement de la compétitivité. Pour autant, le coût pour une PME industrielle de cette décarbonation est important. Certaines entreprises industrielles fragilisées sur leur marché, pourraient bénéficier d'une aide régionale.

Ainsi à l'image de la démarche initiée par l'État sur la décarbonation des grands sites pollueurs, le CESER propose que la Région cible un accompagnement spécifique sur 300 entreprises, TPE-PME, de différentes filières. La Région pourrait fédérer les moyens nécessaires pour cette transition et créer avec d'autres partenaires un fonds de soutien (prêts ou garanties) à la décarbonation des TPE-PME.



► **Pilier 6**
**Recenser les bonnes pratiques
 de travail en réseau et favoriser
 l'intégration des PME dans les
 réseaux européens**

La Région en tant que chef de file du développement économique, en s'appuyant sur l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprise avec l'ensemble des partenaires pourrait recenser et communiquer sur les bonnes pratiques de travail en réseau des entreprises, faire connaître, en s'appuyant sur l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises et ses antennes, les initiatives de mutualisation des ressources, les modèles très différents de coopération entre entreprises. Cela doit permettre de stimuler les initiatives collectives et les coopérations entre entreprises sur les bassins d'emploi par une communication ciblée.

De la même manière, l'intégration des PME régionales dans les réseaux européens est un véritable enjeu pour certaines filières. Dans ce cadre, la collectivité régionale peut permettre par le biais de différents réseaux : comités des régions d'Europe, 4 moteurs pour l'Europe (Bade-Wurtemberg, Catalogne, Lombardie, Auvergne-Rhône-Alpes), délégation de Bruxelles, ... de faciliter et inciter les PME régionales qui le souhaitent à s'insérer dans des réseaux européens.



Pour le CESER, il faut affirmer l'importance du soutien régional en faveur de l'industrie et de sa compétitivité tant dans sa face défensive qu'offensive. L'industrie régionale est le marqueur fort d'Auvergne-Rhône-Alpes, première région industrielle de France.

Mais des contraintes nouvelles sont apparues récemment, liées tant au contexte géopolitique international, au contexte national et au différentiel de compétitivité-coûts avec d'autres pays : prix de l'énergie ou accès aux matières premières etc. Elles mettent à mal l'objectif de relocalisation souhaité dès 2019. De plus, le rythme d'innovation accéléré des entreprises concurrentes, aussi bien aux États-Unis qu'en Asie, notamment en Chine, fait que la compétition s'accélère également.

Des mutations importantes sont en cours. Elles s'inscrivent à la fois dans une vision d'avenir, et une nécessité de réactivité, d'adaptation rapide pour assurer la continuité de l'activité industrielle, le maintien de l'emploi et le développement des savoir-faire. Il est important d'agir à court comme à moyen terme.

Auvergne-Rhône-Alpes, première région industrielle de France par le nombre d'emplois et première région exportatrice de produits industriels peut porter cette ambition et décliner cette volonté.

De nombreuses problématiques et situations peuvent trouver des solutions à l'échelle des territoires en y associant, à travers un dialogue social de qualité, l'ensemble des parties prenantes pour faire de l'industrie une cause réelle de mobilisation régionale.

La Région en tant que chef de file du développement économique comme animateur de l'ensemble des acteurs au plan régional et territorial, et pas seulement comme financeur, doit être un soutien important aux efforts des industriels régionaux pour maintenir et développer leur compétitivité. Elle a la capacité à agir sur des leviers de compétitivité industrielle à sa disposition.

Crédit photos : 123 RF

Téléchargez l'avis sur ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

125 rue Smith – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04.26.73.49.73

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29